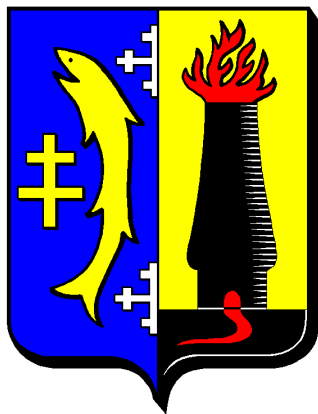


Département de Meurthe-et-Moselle



Commune de Villerupt

REVISION DU
PLAN **L**OCAL D'**U**RBANISME

ANNEXES SANITAIRES

F



Agence d'urbanisme
et de développement durable
Lorraine Nord

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Municipal

en date du

approuvant

la révision du Plan Local d'Urbanisme

LE MAIRE

NOTE TECHNIQUE RELATIVE AUX RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNE DE VILLERUPT

A LE RESEAU D'EAU POTABLE

. L'alimentation en eau potable

La commune est alimentée en eau potable par 4 puits dont le potentiel d'exploitation est de 3600 m³/jour. Ils sont situés en pleine agglomération :

- P1 Monument (n°2 et 3 bis rue François Georges), en fonctionnement depuis 1930, capacité de 60 m³/h ;
- P2 Forage de l'Eperon 417, en fonctionnement depuis 1930, capacité 45 m³/h ;
- P3 Saint Ernest, en fonctionnement depuis 1952, capacité de 30 m³/h ;
- P4 Vallès, en fonctionnement depuis 1978, capacité 35 m³/h.

L'eau est traitée avant distribution aux habitants à la station dite OZONE, station de traitement par déferrisation et désinfection au chlore.

De par la topographie de la ville, la distribution est organisée sur plusieurs niveaux, on distingue :

- un réseau « bas », alimenté par les bassins enterrés situés à la station de traitement (2x300 m³ chacun) et la bache de la station de traitement (200 m³) ;
- un réseau « moyen », alimenté par les bassins enterrés (500 et 200 m³) situés au pied du château d'eau « béton » ;
- un réseau « haut », alimenté par deux châteaux d'eau, « béton » (800 m³) et « boule » (1 000 m³).

Ces réseaux représentent une longueur d'environ 37 km. La modélisation du réseau révèle une disparité dans la qualité des canalisations notamment pour les cités où l'on retrouve encore des branchements de plomb.

L'exploitation de ces équipements et du service de distribution est assurée par la Société Lyonnaise des Eaux Dumez.

La consommation annuelle moyenne sur la commune de Villerupt fluctue autour d'une valeur moyenne de 400 000 m³ sur la période 2001-2007 avec une tendance à la baisse depuis 2005, ce qui, compte tenu des pointes de consommation et du rendement des réseaux, correspond à un besoin journalier maximal de 2000 m³.

A ce jour, la nappe captée (grès supra-liasiques) n'est pas surexploitée.

Les notes de synthèse réalisées par l'Agence Régionale de Santé Lorraine en 2009, sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et distribuées par la commune de Villerupt au cours de cette même année, indiquent que l'eau distribuée a été conforme aux exigences de qualité physico-chimiques fixées par le Code de la Santé publique et a été sur le plan microbiologique d'excellente qualité.

Avec un rendement actuel de 76 %, la situation en termes de fonctionnement est correcte.

Différents projets d'habitat et une zone d'activité commerciale sont identifiés sur le territoire et auront des incidences en termes d'accroissement de la consommation en eau de la ville.

Sur Cantebonne, les conditions hydrauliques permettent une desserte suffisante pour assurer les besoins futurs mais le facteur limitant réside dans la capacité de remplissage du réservoir béton en cas de forte augmentation des besoins. Une réflexion devra prendre en compte ce problème.

Sur Aubrives, le réseau en place est satisfaisant. Avec la réalisation de l'EHPAD, le réseau sera renforcé pour assurer la défense incendie.

Sur Micheville, des études spécifiques devront être réalisées pour alimenter la zone.

. Captage

Le territoire communal est concerné par des périmètres de protection de captage :

- les périmètres de protection des captages des eaux d'Hussigny ont été instaurés (selon le plan des servitudes 2005, arrêté préfectoral en cours) ;
- les périmètres de protection des captages des eaux de Thil ont été instaurés par arrêté préfectoral du 27 juillet 2001.

Les ressources qui alimentent la ville sont situées en pleine agglomération.

Ces puits font actuellement l'objet d'une procédure visant à établir des périmètres de protection des captages des eaux de Villerupt

Dans le cadre de la protection de qualité de la ressource en eau, la commune développera son territoire en veillant à brancher toute construction nouvelle à usage d'habitation au réseau public d'eaux usées et en assurant la protection des ressources en eau des communes de Hussigny-Godbrange et de Thil.

B LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement est raccordé à la station d'épuration intercommunale d'une capacité de 24 500 équivalent habitant située sur le ban communal d'Audun-le-Tiche. Celle-ci est gérée par le SIVOM de l'Alzette, qui regroupe les 5 communes suivantes : Thil, Villerupt, Audun-le-Tiche, Rédange et Russange.

La population cumulée de ces cinq communes représentent 19 086 habitants lors du recensement de 2007.

L'étude diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en janvier 2004 par Concept Environnement pour le compte du SIVOM de l'Alzette a recensé seulement 26 logements dans les différentes communes, qui ne sont pas desservis par le réseau public d'assainissement, soit parce qu'ils sont situés à une trop grande distance des équipements actuels, soit parce que leur implantation topographique rend difficile l'extension du réseau public jusqu'aux limites de propriété.

Sur Villerupt, 8 logements ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Il s'agit de 6 maisons situées le long de l'avenue de la Libération à gauche en quittant Villerupt vers Crusnes et de 2 maisons récemment construites, situées à droite et en retrait de l'avenue de la Libération en quittant Villerupt vers Crusnes.

L'étude comparative – assainissement collectif ou maintien en assainissement autonome - montre que les travaux de raccordement au réseau collectif atteignent des niveaux très élevés et que le maintien en assainissement non collectif semble être la meilleure solution.

Un zonage d'assainissement a été réalisé par le SIVOM de l'Alzette.

En 2010, la file boues était proche de saturation pour 13 000 habitants collectés sur le territoire du SIVOM. Des travaux de mise en conformité de la file boues ont été réalisés et seront réceptionnés au cours de l'année.

La station (file eau et file boues) est ainsi suffisante pour raccorder l'ensemble des habitants du syndicat.

Au regard des perspectives de développement démographique, la station d'épuration actuelle ne sera plus suffisante à terme. Compte tenu de la contrainte du site (relief et foncier), la réalisation d'une seconde station devrait être envisagée.

C. L'ELIMINATION DES DECHETS

La collecte des déchets ménagers et assimilés est organisée par la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), qui l'assure par ses propres moyens (personnel et véhicules).

Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine.

La collecte sélective des papiers-cartons, briques alimentaires, plastiques, boîtes métalliques se fait en porte à porte une fois par semaine. La distribution des sacs transparents aux habitants pour cette collecte est assurée avec le concours des mairies.

Une déchetterie intercommunale a été mise en place à Audun-le-Tiche par la Communauté de Communes.

Elle est ouverte à tous les particuliers domiciliés sur le territoire de la CCPHVA. Les usagers peuvent y déposer leurs déchets qui ne sont pas pris en compte par la filière traditionnelle (déchets verts, pneus, gravats, ferraille...).

Les artisans et commerçants peuvent également venir déposer certains déchets qui sont acceptés moyennant un tarif correspondant au coût de gestion, de transport et d'élimination supporté par la communauté de communes.

Le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Villerupt (SMTOM), auquel adhère la communauté de communes assure la maîtrise du traitement des ordures ménagères.

Les déchets ménagers et les objets encombrants sont acheminés au centre de traitement multi-filière réalisé par le SMTOM à Villers-la-Montagne.